

Dispositions relatives à la transition énergétique dans les cadres juridiques et régimes fiscaux

Exigence 2.1 de l'ITIE

Note d'orientation

Norme ITIE 2023

Cette note a été publiée par le Secrétariat international de l'ITIE pour fournir des orientations aux pays de mise en œuvre sur la manière de répondre aux exigences de la Norme ITIE. Les lecteurs sont invités à se référer directement à la Norme ITIE et à contacter le Secrétariat international pour obtenir des précisions supplémentaires.

Les coordonnées peuvent être trouvées sur www.eiti.org

Secrétariat international de l'ITIE
Rådhusgata 26, 0151 Oslo, Norvège
+47 222 00 800
secretariat@eiti.org

Contents

Aperçu des étapes de mise en œuvre des aspects de l'Exigence 2.1 liés à la transition énergétique

Concepts clés

Engagements transversaux	8
Initiatives et politiques du secteur de l'énergie	8
Politiques et initiatives dans le secteur minier	8
Mécanismes de tarification du carbone	9
Subventions	9

Comment divulguer les données sur les dispositions de l'Exigence 2.1 liées à la transition énergétique

Étape 1 : Définir les objectifs et le champ d'application des divulgations	10
Étape 2 : Cartographier et collecter les données	12
Étape 3 : Divulguer les données	13
Étape 4 : Analyser les divulgations	18
Étape 5 : Promouvoir le débat public	20

Annexe A : Explication des concepts clés

Engagements transversaux à tous les secteurs de l'économie	23
Politiques et initiatives du secteur de l'énergie	26
Mécanismes de tarification du carbone	28
Subventions	29

Ressources supplémentaires

La transition énergétique remodèle les industries pétrolière, gazière et minière, présentant des opportunités et des défis pour les pays riches en ressources. Cette évolution a non seulement des impacts sur les finances publiques et les contributions économiques du secteur extractif, mais elle implique également de nouveaux risques environnementaux et de corruption, affectant la vie des communautés.

La transition énergétique représente donc une complexité supplémentaire pour les parties prenantes des pays riches en ressources. Les conséquences de la transition énergétique varient d'un pays à l'autre, les secteurs pétrolier et gazier faisant l'expérience d'impacts économiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance distincts de ceux de l'industrie minière.

Le rôle de l'ITIE dans le renforcement de la transparence et du dialogue sur la transition énergétique est par conséquent également différent d'un pays à l'autre. Donner aux parties prenantes les outils pour gérer elles-mêmes ces transformations est au cœur du mandat de l'ITIE. La transparence du cadre juridique et du régime fiscal joue un rôle vital dans l'alignement des politiques gouvernementales sur le climat, l'énergie et les industries extractives. Elle favorise la coordination entre institutions gouvernementales et permet d'assurer que les actions du gouvernement protègent les citoyens et vont dans le sens de l'intérêt public à long terme. La transparence joue un rôle essentiel pour poser les bases d'un débat public informé et inclusif permettant de mettre en relation les acteurs du climat avec ceux travaillant sur le développement économique, la gouvernance, la lutte contre la corruption et l'impact sur les communautés.

[L'Exigence 2.1](#) de la Norme ITIE 2023 promeut la transparence dans ce domaine. L'exigence va dans le sens d'une compréhension par le public de tous les aspects du cadre réglementaire des industries extractives, couvrant le cadre juridique, le régime fiscal, les rôles des entités gouvernementales et réformes, ainsi que les lois et règlements liés à la lutte contre les risques de corruption dans le secteur extractif. Ces dispositions répondent directement à la nécessité d'aider les parties prenantes à comprendre et à s'y retrouver parmi les opportunités et défis qu'implique la transition énergétique.

Afin de s'aligner sur l'Exigence 2.1 de la Norme ITIE 2023, il est exigé des pays de mise en œuvre qu'ils divulguent leurs engagements, politiques et plans nationaux de transition énergétique pertinents pour les industries extractives. Ils sont de plus encouragés à divulguer les réformes connexes ainsi que des informations sur les mécanismes de tarification du carbone, les subventions publiques et autres formes de soutien de l'État ayant une importance pour les industries extractives. Cette note fournit une orientation pas à pas pour les groupes multipartites (GMP) sur la façon de mettre en œuvre les dispositions de l'Exigence 2.1 portant sur la transition énergétique. Elle propose une approche

structurée pour la définition d'objectifs et du périmètre des divulgations, de la collecte et de la diffusion d'information ainsi que de l'utilisation des divulgations pour générer un débat public significatif sur les impacts de la transition énergétique dans le secteur extractif.

Ces orientations constituent une ressource pour les pays de mise en œuvre de l'ITIE alors qu'ils se préparent à la Validation conformément à la Norme ITIE 2023. Elles peuvent se lire en parallèle de la note de politique intitulée [*S'orienter dans la transition énergétique : Renforcer la gouvernance du secteur extractif par les données et le dialogue*](#), ainsi que d'autres notes d'orientation pertinentes à la transition énergétique et figurant sur le site Internet de l'ITIE.

ENCADRÉ 1 : AVANTAGES DE LA DIVULGATION DES RÉGIMES JURIDIQUES ET FISCAUX LIÉS À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Divulguer des informations sur les dispositions de transition énergétique à l'Exigence 2.1 comporte de nombreux avantages, notamment :

- **Trouver un terrain d'entente :** La transparence est cruciale pour permettre aux parties prenantes de comprendre les opportunités et les défis de la transition énergétique. Ceci peut constituer la base d'un débat public significatif et inclusif parmi une large série de parties prenantes, mettant en relation les acteurs travaillant sur les impacts climatiques, économiques, sociaux et de gouvernance afin de gérer collectivement les compromis de la transition énergétique.
- **Améliorer la coordination gouvernementale :** En divulguant l'information, les institutions du gouvernement peuvent renforcer la coordination et rendre plus efficace la prise de décisions sur le climat, l'énergie et les énergies extractives. Ceci peut permettre une approche cohérente et efficace pour gérer les complexités de la transition énergétique.
- **Sauvegarder les intérêts publics :** La transparence permet un meilleur contrôle des politiques du gouvernement, assurant qu'elles sont alignées avec les intérêts publics à long terme. Cela permet aux citoyens de demander des comptes aux décideurs, d'instaurer la confiance et d'encourager une collaboration cruciale pour une transition réussie.

Aperçu des étapes de mise en œuvre des aspects de l'Exigence 2.1 liés à la transition énergétique

Étape 1. Examiner le texte de l'Exigence 2.1 sur la transition énergétique, c'est à dire : Exigences 2.1 (b), (c), (d) et (e) afin d'établir les objectifs et le champ d'application des divulgations	• Quels sont les effets réels ou attendus de la dynamique globale du marché et des politiques climatiques sur les industries extractives ? • Quelles sont les conséquences économiques, environnementales, sociales et de gouvernance de ces transformations pour le secteur extractif du pays et pour chacun des projets pétroliers, gaziers et miniers ? • Quels sont les avantages potentiels à divulguer les informations conformément à l'Exigence 2.1 ? • Quels sont les aspects de l'Exigence 2.1 qu'il convient de divulguer ? • Quel degré de détail convient pour les divulgations ? • Quelles sont les parties prenantes à mobiliser pour divulguer, analyser et discuter de ces informations ?
Étape 2. Cartographier et collecter les données	• Où trouver l'information ? • Quelles entités gouvernementales hébergent l'information ?
Étape 3. Divulguer les données	• Quelles informations convient-il de capter dans le rapportage ITIE ? • Quelles informations convient-il de divulguer systématiquement sur les plateformes du gouvernement ?
Étape 4. Analyser les divulgations	-

	• Que nous disent les données ?
Étape 5. Promouvoir le débat public	• Quels sont les groupes de parties prenantes qui peuvent tirer avantage d'un accès à l'information ? • Quels sont les formats sous lesquels l'information doit être diffusée aux parties prenantes afin d'assurer que les informations pertinentes leur parviennent et qu'elles pourront les utiliser ? • Comment la plateforme ITIE peut-elle être utilisée pour promouvoir le débat public sur la transition énergétique ?

Concepts clés

Cette section fournit des explications sur certains concepts clés pertinents pour la mise en œuvre de l'Exigence 2.1 portant sur la transition énergétique et pourra permettre aux GMP d'examiner quels aspects des cadres juridiques et fiscaux il convient de divulguer. Pour des explications plus détaillées des différents concepts et politiques, voir Annexe A.

Engagements transversaux

Pour atténuer le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, la plupart des pays ont des engagements, des politiques et des plans nationaux, qui recoupent généralement les différents secteurs de l'économie et sont guidés par les objectifs fixés dans [l'Accord de Paris¹](#). Les exemples d'engagements transversaux incluent les contributions déterminées au niveau national (CDN) ; les stratégies de développement à long terme et à faibles émissions de GES (SLT ou LT-LEDS) ; les politiques zéro émission nette et les stratégies nationales pour réduire les polluants climatiques à courte durée de vie. Pour plus d'explications sur ces types d'engagements, voir l'Annexe A.

Initiatives et politiques du secteur de l'énergie

Au-delà des engagements transversaux pour réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre, de nombreux pays ont des engagements, politiques et plans ciblant spécifiquement le secteur de l'énergie. Dans certains cas ces efforts sont regroupés autour de la nécessité d'assurer une « transition juste » qui atténue les impacts négatifs potentiels sur les travailleurs, les communautés et les groupes vulnérables. De telles mesures peuvent prendre la forme de politiques pour une sortie totale ou partielle des combustibles fossiles ; de politiques pour une transition énergétique juste et de partenariats pour une transition énergétique juste (JETP) ; de politiques et réglementations du méthane. Pour plus d'explications sur ces types de politiques et d'initiatives, voir l'Annexe A.

Politiques et initiatives dans le secteur minier

La transition énergétique induit une augmentation de la demande dans le secteur minier étant donné l'utilisation importante de minéraux dans les technologies bas carbone telles que les panneaux photovoltaïques, les éoliennes et les batteries des véhicules électriques. Pour répondre à cette augmentation de la demande, de nombreux gouvernements mettent en place des mesures pour promouvoir la production et l'offre de minéraux pertinents, comme des partenariats pour les minéraux et des politiques sectorielles. Les gouvernements peuvent aussi avoir des listes de minéraux stratégiques ou

critiques. Pour plus d'explications sur ces types de politiques et d'initiatives, voir l'Annexe A.

Mécanismes de tarification du carbone

Les mécanismes de tarification du carbone donnent une valeur monétaire aux émissions de gaz à effet de serre², l'objectif étant d'augmenter le coût de la production et de la consommation d'énergie émettrice de carbone, incitant ainsi à passer à des alternatives bas carbone. Ces mécanismes peuvent prendre plusieurs formes, y compris de taxes carbone, de systèmes d'échanges de quotas d'émission, de mécanismes d'ajustement carbone aux frontières (CBAMS), et de tarifs internes pour le carbone utilisés par les entreprises. Pour plus d'explications sur ces types de mécanismes, voir l'Annexe A.

Subventions

Les subventions sont des contributions financières, des soutiens aux revenus ou aux prix donnés par les gouvernements et des organismes publics aux entreprises extractives³. Leur objectif est de faire baisser les coûts de production ou de donner des avantages aux consommateurs, encourageant l'activité et les résultats souhaités. Les subventions peuvent prendre des formes différentes comme des paiements directs, des abattements fiscaux, des allocations, la fourniture de biens ou de services en deçà des prix du marché. Les industries extractives peuvent également bénéficier d'autres formes de soutien de l'État, comme l'investissement public dans l'infrastructure soutenant la production et la consommation de pétrole, de gaz et de minéraux. Pour plus d'explications sur différents types de subventions ou de réformes des subventions, voir l'Annexe A.

Comment divulguer les données sur les dispositions de l'Exigence 2.1 liées à la transition énergétique

Étape 1 : Définir les objectifs et le champ d'application des divulgations

Il conviendrait dans un premier temps que le GMP examine collectivement le texte de l'Exigence 2.1 afin de s'accorder sur les objectifs et l'approche. Cet examen devrait établir la pertinence des divulgations pour le contexte de politique nationale et les priorités du GMP. Afin d'y parvenir, le GMP peut :

1. Élaborer une compréhension commune du contexte de transition énergétique.

- Discuter des impacts actuels ou potentiels de la transition énergétique sur le secteur extractif du pays.
- Examiner comment les tendances globales de l'offre et de la demande ainsi que les mesures climatiques sont susceptibles d'avoir un impact sur les perspectives du secteur, reconnaissant des impacts différents pour le pétrole, le gaz et les minéraux.
- Examiner les conséquences économiques, environnementales, sociales et de gouvernance au niveau du secteur et des projets.
- Élaborer cette compréhension commune permettra d'assurer que les divulgations sont pertinentes pour les priorités nationales.

2. Examiner les objectifs des divulgations.

- Explorer les avantages potentiels des divulgations, y compris :
 - Renforcer l'alignement des politiques du gouvernement en matière de climat, d'énergie et d'extraction.
 - Générer des données et un débat pour assurer que les politiques du gouvernement favorisent l'intérêt public à long terme.

- Contribuer à un débat public informé et inclusif mettant en relation les différentes parties prenantes travaillant sur les questions de climat, d'économie, de gouvernance et de questions sociales.
- Promouvoir la mobilisation des ressources nationales, surtout dans le contexte de réformes des subventions.
- Clarifier les objectifs des divulgations permet d'assurer que celles-ci restent pertinentes pour les priorités nationales.

3. Déterminer le champ d'application du rapportage.

- *Examiner les divulgations exigées (Exigence 2.1.b) :* Étudier la section des "Concepts clés" et l'Annexe A pour identifier les engagements, les politiques et les plans en matière de transition énergétique qui sont pertinents pour le secteur extractif du pays et doivent faire partie du rapportage ITIE.
- *Examiner les divulgations encouragées (Exigences 2.1.c, d et e) :* Décider ou non de divulguer les mécanismes de tarification du carbone, les subventions et les réformes. Pour informer cette décision, examiner la section « Concepts clés » et l'Annexe A et identifier les aspects pertinents pour le secteur extractif du pays. Si un pays dispose par exemple de mécanismes de tarification du carbone, il sera important de comprendre où ceux-ci interviennent dans la chaîne de valeur pour déterminer s'ils s'appliquent au secteur extractif et sont pertinents pour le rapportage ITIE. Le GMP pourra souhaiter prévoir une approche par étapes pour le rapportage, se concentrant d'abord sur les divulgations exigées tout en incluant des étapes pour étendre le rapportage aux divulgations encouragées dans le plan de travail.

4. Décider de la granularité du rapportage.

- Déterminer la granularité du rapportage, pour savoir s'il prendra par exemple la forme d'une description des règles gouvernant la tarification du carbone et les subventions, ou de divulgations détaillées de revenus et de subventions aux niveaux sectoriel, de l'entreprise ou du projet⁴.

5. Identifier les acteurs pertinents.

- Identifier les acteurs qu'il convient de mobiliser pour soutenir la divulgation des données et le débat public sur la transition énergétique.
- La mobilisation peut impliquer les services du gouvernement supervisant les secteurs pétrolier, gazier et minier, la finance, l'environnement, le climat et la

promotion des investissements, entre autres. Les engagements nationaux sur le climat relèvent souvent de la responsabilité des ministères du climat ou de l'environnement. Les taxes carbone sont souvent gérées par le ministère des finances alors que les systèmes d'échanges de quotas d'émissions relèvent du ministère de l'environnement. Dans de nombreux pays, les subventions sont sous la responsabilité du ministère des finances ou du développement économique. Dans certains pays en revanche, les subventions sont gérées par le ministère de l'environnement, des mines ou du pétrole, ou encore par des entreprises d'État.

- Pour assurer que les divulgations génèrent un débat informé et inclusif, il pourra s'avérer bénéfique de contacter rapidement les parties prenantes non gouvernementales travaillant sur les questions du climat, notamment la société civile, le monde universitaire, les groupes de réflexion et les médias.

Étape 2 : Cartographier et collecter les données

Les politiques, engagements et plans en matière de transition énergétique ainsi que les mécanismes de tarification du carbone et les subventions sont généralement supervisés par des ministères différents divulguant l'information sur les sites Internet du gouvernement ou dans des publications officielles.

1. Cartographier les données disponibles

Comprendre les données qui font déjà l'objet d'une divulgation et comment y accéder. Ceci peut permettre au GMP d'éviter tout doublon et d'utiliser les divulgations systématiques existantes des institutions du gouvernement.

2. Collecter les données

Une fois que le GMP s'est fait une idée claire des divulgations publiques existantes, il devra peut-être mobiliser les institutions pertinentes identifiées à l'Étape 1 afin de faciliter la collecte des données.

Au-delà des sources nationales pour les données, le GMP pourra s'appuyer sur des bases de données mondiales pour soutenir la collecte des données :

- **Lois et politiques climatiques :** [Climate Change Laws of the World](#) est une base de données mondiale couvrant les législations et politiques sur le climat et la transition énergétique au niveau national, ainsi que les soumissions et litiges liés à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Les résultats peuvent être filtrés par pays et par mot clé (par exemple « pétrole et gaz » ou « transition juste »)⁵

- **Engagements climatiques** : Un [registre public](#) mis à jour par la CCNUCC permet d'accéder aux contributions déterminées au niveau national (CDN) des pays⁶. De plus les pays fournissent à la CCNUCC leurs stratégies de développement à long terme et à faibles émissions de GES (SLT/LT-LEDS) pour publication sur un [portail public](#) distinct⁷ (voir la section « Concepts clés » et Annexe A).
- **Tarification du carbone** : La Banque mondiale met à jour un [tableau de bord](#) public résumant l'information sur tous les mécanismes de tarification du carbone actifs dans le monde, y compris l'information sur les prix applicables, les secteurs et la part des émissions couverte ainsi que la valeur annuelle⁸.
- **Subventions** : Le [Fossil Fuel Subsidy Tracker](#) fournit des estimations des subventions et des mesures de soutien aux carburants fossiles pour 192 économies, se basant sur des données de l'Inventaire OCDE des mesures de soutien pour les combustibles fossiles, la base de données de l'AIE sur les subventions énergétiques ainsi que la base de données subventions combustibles fossiles du FMI⁹. En fusionnant ces séries de données, l'outil reflète :
 - Des données sur les subventions à la consommation et à la production au niveau des projets issues de l'inventaire de l'OCDE, lorsqu'elles sont disponibles (transferts budgétaires directs et dépenses fiscales par exemple) ;
 - Des estimations des subventions à la consommation de l'AIE et du FMI (transferts induits en utilisant la méthode de « l'écart de prix », voir Annexe A pour plus de détails).

Étape 3 : Divulguer les données

L'objectif des pays doit être de divulguer systématiquement les engagements, politiques et plans ainsi que l'information sur les mécanismes de tarification du carbone et les subventions par le biais de systèmes et sites Internet du gouvernement. Le rapportage ITIE peut jouer un rôle pour consolider et résumer cette information afin de faciliter l'analyse et le débat public.

Afin de promouvoir les divulgations de données, le GMP peut envisager les éléments suivants :

1. Engagements, politiques et plans nationaux pour la transition énergétique

- Les engagements, politiques et plans du gouvernement doivent idéalement être divulgués systématiquement par les systèmes existants du gouvernement. Le cas échéant l'information doit être lisible par machine et

divulguée en format données ouvertes. Il convient de mettre l'accent sur une information facilement accessible et compréhensible.

- Le rapportage ITIE peut fournir :
 - Un descriptif résumé de l'engagement, de la politique ou du plan d'application, se concentrant spécifiquement sur les aspects pertinents pour les industries extractives. L'accent doit être mis sur les éléments de divulgation mesurables, déclarés et vérifiables, y compris des objectifs et calendriers spécifiques ;
 - Un aperçu des institutions gouvernementales chargées d'élaborer et de mettre en œuvre l'engagement, la politique ou le plan ;
 - Une explication de tout mécanisme de redevabilité ou de supervision ;
 - Une explication de toutes les obligations de déclaration et de divulgation, y compris dans quelle mesure et comment ces engagements, politiques et plans sont intégrés aux déclarations à la CCNUCC ;
 - Des orientations sur l'accès au texte intégral des documents officiels.
- Le GMP devra dans la mesure du possible chercher à divulguer non seulement l'information sur les engagements, politiques et plans définitifs mais également sur les réformes du gouvernement en cours . C'est un élément crucial pour assurer aux citoyens la possibilité de peser sur les trajectoires des politiques à venir.

ÉTUDE DE CAS

Trinidad and Tobago: Déclarations sur les engagements climatiques nationaux par le biais de l'ITIE

Le rapportage ITIE de Trinité et Tobago décrit les engagements du pays dans le cadre de l'Accord de Paris, y compris un aperçu des données sur les émissions et les objectifs de réduction ainsi que sur les mesures de transition énergétique applicables aux industries extractives. Le rapportage couvre l'élaboration d'un système de supervision, de rapportage et de vérification pour regrouper les émissions de gaz à effet de serre au niveau national ; un modèle de prévisions pour des projections d'émissions jusqu'en 2050 ainsi qu'une mise à jour de la Politique Nationale de Changement Climatique afin de s'aligner sur les objectifs de l'Accord de Paris. Le rapportage ITIE fait aussi référence à l'élaboration d'une politique de transition juste pour l'emploi en réponse aux conséquences socio-économiques de la transition énergétique.

Source: TTEITI (2023). [Rapport ITIE Trinité et Tobago Exercice 2021](#).

2. Tarification du carbone

- L'information sur les mécanismes de tarification du carbone doit idéalement être systématiquement divulguée par les systèmes gouvernementaux existants.
- Le rapportage ITIE pourrait fournir une description résumée et des orientations pour accéder à plus de détails.
- Il conviendrait que les divulgations publiques décrivent :
 - Les activités économiques, les secteurs ou les entreprises spécifiques couverts par les mécanismes de tarification du carbone, y compris toute exception s'appliquant au secteur extractif ;
 - Les institutions du gouvernement chargées de la gestion du mécanisme de tarification du carbone ;
 - Le prix -du carbone applicable ;
 - La proportion des émissions nationales ou sectorielles couvertes ;
 - Les revenus générés (idéalement désagrégés par entreprise ou par projet) ;
 - L'attribution des recettes, y compris l'explication de toute disposition relative à l'affectation des fonds.

ALLER AU-DELÀ DE LA NORME ITIE

Les entreprises participant au rapportage ITIE peuvent soutenir les divulgations sur la tarification du carbone en déclarant leur conformité avec de tels mécanismes ainsi que l'utilisation de prix internes pour le carbone.

Les divulgations peuvent couvrir :

- Les objectifs globaux d'émissions zéro pour les gaz à effet de serre ;
- L'identification de mécanismes nationaux ou infranationaux pour la tarification du carbone et les taxes applicables aux opérations de l'entreprise ;
- Les détails du respect des systèmes d'échanges de quotas d'émissions, y compris le pourcentage des émissions couvertes, les quotas octroyés ou achetés au cours de la période concernée et le statut de propriété des infrastructures sujettes au système d'échanges d'émissions ;
- Les détails du respect des systèmes de taxation carbone, y compris le pourcentage des émissions couvertes et les paiements effectués au gouvernement ;
- Les détails sur les stratégies du respect et de la gestion du risque réglementaire, y compris les critères et mécanismes utilisés ;
- Lorsque c'est réalisable et applicable, les détails sur l'utilisation de prix internes du carbone, y compris les objectifs d'utilisation, le tarif applicable (ou la fourchette de tarifs), les émissions et les secteurs d'activités couverts, les détails sur la façon d'intégrer les prix internes à la prise de décision dans l'entreprise et l'impact sur l'entreprise.

Les entreprises peuvent également consulter les orientations de CDP pour les meilleures pratiques à destination des entreprises sur l'information de divulgation sur la tarification carbone.¹⁰

ÉTUDE DE CAS

Allemagne : Faire la lumière sur les politiques de transition énergétique

L'Allemagne est un producteur significatif de charbon utilisé pour générer de l'électricité en Europe et au niveau national. Le pays a voté une loi pour abandonner par étapes l'énergie au charbon d'ici à 2038 au plus tard. Le gouvernement a également fixé un objectif légal selon lequel 80% de son mix énergétique doit provenir d'énergies renouvelables d'ici à 2030.

L'Allemagne utilise l'ITIE pour le dialogue multipartite et pour le rapportage sur la transition énergétique. Le rapportage ITIE du pays décrit la législation visant à abandonner par étapes le charbon et la façon dont cela influe sur le marché de l'électricité, y compris une analyse des coûts des objectifs de réduction et des détails sur les subventions pour le démantèlement des centrales à charbon. Le rapportage couvre également la protection de l'environnement et les exigences de réhabilitation, le soutien fédéral aux régions productrices de charbon et les détails sur le système national d'échange de quotas d'émissions. De plus, le rapportage ITIE fournit des informations contextuelles sur le secteur des énergies renouvelables dans le pays, y compris les tendances du marché, des détails sur les subventions et une analyse des contributions économiques du secteur, dont son impact sur l'emploi.

Source : ITIE-Allemagne (2023). [Rapport pour 2020](#).

3. Subventions

- L'information sur les subventions et d'autres formes de soutien de l'État doit idéalement être divulguée systématiquement par les systèmes gouvernementaux existants.
- Dans ce cadre, il convient que les gouvernements identifient, mesurent et enregistrent les subventions existantes, se concentrant sur une quantification et une évaluation du plus grand nombre de subventions possibles mais déclarant toutes les subventions mêmes si celles-ci ne peuvent pas être quantifiées au moment de la déclaration. Les gouvernements consulteront les modèles du PNUE et de l'IIDD pour guider ce processus¹¹.
- Le rapportage ITIE peut fournir une description résumée et une orientation pour accéder à plus de détails.
- Les divulgations publiques décriront :

- Le champ d'application qualitatif des subventions, une revue sectorielle et les avancées en matière de réforme des subventions ;
- Les transferts directs ;
- Les autres transferts (rapportage sur les prix réglementés et calcul du montant total) ;
- Dépenses fiscales et autres recettes gouvernementales perdues ;
- Sous-évaluation de biens et services, prix plafonnés ou transferts de risques.

ÉTUDE DE CAS

Nigéria : Visualisation du processus des subventions gouvernementales aux consommateurs pour les produits pétroliers

L'entreprise pétrolière d'État du Nigéria, la NNPC, fournit des subventions pour la vente de produits pétroliers nationaux raffinés, dont les prix sont fixés par le gouvernement. Le gouvernement ne compense cependant la NNPC que partiellement pour ses pertes. Pour compenser le manque à gagner, la NNPC déduit des fonds de ses ventes de pétrole brut domestique avant de remettre le produit de la vente au gouvernement, contournant ainsi l'enregistrement au budget.

Le rapportage ITIE du Nigéria identifie ces subventions non enregistrées comme des dépenses quasi budgétaires, calculant la différence entre les coûts des subventions de la NNPC et la compensation du gouvernement. Le rapportage ITIE du Nigéria comprend un schéma permettant de clarifier la nature et le coût de ces subventions.

La question de ces paiements a généré un débat sur les implications à long terme de telles subventions. En 2023 le gouvernement a renoncé à sa subvention carburant étant donné les préoccupations grandissantes sur son coût élevé.

Source : ITIE Nigéria (2019). [ITIE Nigéria Rapport sur l'industrie pétrolière et gazière 2018](#).

Étape 4 : Analyser les divulgations

Une fois les données collectées, le GMP doit examiner comment celles-ci peuvent contribuer à promouvoir les objectifs discutés à l'Étape 1,

potentiellement combinées à d'autres données de l'ITIE ou d'autres sources.

Certaines questions à prendre en compte lors de l'analyse des divulgations :

- Les politiques du climat, de l'énergie et des industries extractives présentent-elles une certaine cohérence ou ces politiques promeuvent-elles des objectifs contradictoires ou conflictuels ?
- Certains types d'activités extractives sont-ils encouragés ou découragés par les mécanismes de tarification du carbone, les subventions ou d'autres formes de soutien de l'État ? (voir Exigence 4.1 pour les exigences de divulgation connexes sur les déductions et incitations fiscales.)
- Quelles sont les conséquences probables de ces mesures pour la viabilité commerciale et la future trajectoire du secteur extractif dans le pays et/ou des projets pétroliers, gaziers ou miniers spécifiques ?
- Quelles sont les opportunités ou les risques de ces mesures pour les finances publiques et les contributions plus larges du secteur à l'économie, y compris dans les communautés et les régions où sont localisés les projets extractifs ? (Voir Exigence 5.3 pour les exigences de divulgation connexes sur les projections de revenus et l'Exigence 6.3 sur les contributions économiques du secteur extractif)
- Quelles sont les implications des subventions sur les recettes et les coûts d'opportunité associés pour les dépenses publiques ?
- L'une ou plusieurs des dispositions de politique couvertes à l'Exigence 2.1 peuvent-elles donner lieu à de la corruption ou des conflits d'intérêt ?
- Les décisions en matière de licences dans le secteur extractif sont-elles alignées sur les politiques climatique et énergétique ? (Voir Exigences 2.2, 2.3 et 2.4 pour les exigences de divulgation connexes portant sur les octrois de licences et de contrats.)
- Quelles sont les potentielles conséquences environnementales et sociales de la transition énergétique et des politiques dans le secteur extractif ? (Voir l'Exigence 6.4 pour les exigences de divulgation connexes sur l'impact environnemental et social des activités extractives.)
- Dans quelle mesure les politiques du secteur extractif promeuvent-elles ou constituent-elles un obstacle pour les objectifs climatiques ?
- Les politiques de transition énergétique sont-elles élaborées et mises en œuvre de façon inclusive, tenant compte des perspectives et des priorités d'un large éventail de parties prenantes ?

Dans certains cas, le GMP pourra souhaiter mobiliser des partenaires ou des experts techniques pour analyser les divulgations et faciliter la discussion sur les résultats. Le GMP pourrait formuler des recommandations soutenant les efforts visant à tirer le maximum des opportunités et d'atténuer les risques dans le contexte de la transition énergétique.

Étape 5 : Promouvoir le débat public

Sur base des conclusions issues de l'Étape 4, le GMP devra examiner comment promouvoir au mieux le débat public sur les implications de la transition énergétique pour le secteur extractif dans le pays. Dans ses efforts pour promouvoir le débat public, il se peut que le GMP doive communiquer avec des parties prenantes travaillant sur les questions du climat et de la transition énergétique, au-delà du secteur extractif.

Le cas échéant, le GMP devra chercher à créer des liens avec les mesures nationales d'Action pour l'Autonomisation Climatique (ACE). L'ACE est un terme adopté par la CCNUCC et l'Accord de Paris pour décrire les efforts permettant aux citoyens de s'engager dans l'action climatique, par l'éducation et la sensibilisation publique, la formation, la participation publique, l'accès public à l'information et la coopération internationale.

Les mesures pourront inclure :

- **La diffusion d'informations**

Conformément à l'Exigence 7.1, le GMP devra s'assurer que les divulgations des entreprises et du gouvernement sont compréhensibles, activement promues, accessibles au public et qu'elles contribuent au débat public. Pour y parvenir, le GMP devra diffuser les divulgations de l'Étape 3 et les conclusions de l'Étape 4 aux parties prenantes concernées. Dans ce cadre le GMP devra examiner quels sont les formats les mieux adaptés pour assurer l'accès, la compréhension et l'utilisation de l'information par les parties prenantes visées. Le GMP pourrait envisager :

- D'utiliser différents canaux de communication (réseaux sociaux, télévision, radio, presse écrite)
- De simplifier et de résumer l'information (par exemple par des fiches descriptives et des infographies)
- De traiter les obstacles linguistiques ou culturels (par exemple en traduisant l'information dans les langues locales)

- **Facilitation du débat public**

Le GMP pourrait faciliter le débat public sur les opportunités et les défis identifiés à l'Étape 4. Dans ce cadre, le GMP pourrait mobiliser des parties prenantes qui ne seraient habituellement pas impliquées dans le processus ITIE (par exemple des parlementaires, des organisations pour le climat et l'environnement, des journalistes, les communautés locales ou les gouvernements infranationaux). Le GMP pourra envisager différents formats pour cette mobilisation (par exemple des réunions bilatérales, des ateliers, des conférences). Un débat public informé et inclusif ne doit pas seulement être soutenu une fois que les engagements, les politiques et les plans sont en place mais également, c'est capital, lorsqu'ils sont en cours d'élaboration.

ÉTUDE DE CAS

Ghana : Informer le débat national sur la politique des minéraux de transition

L'ITIE Ghana a commandé une étude avec l'appui de USAID afin de cartographier les opportunités socioéconomiques et les défis de gouvernance dans le secteur des minéraux de transition du pays. L'étude vise à autonomiser les décideurs et les parties prenantes en leur fournissant des données crédibles pour naviguer dans un contexte complexe en pleine évolution.

Les résultats de l'étude ont depuis été en mesure d'informer le Cadre National de Transition Énergétique du Ghana, publié en novembre 2022 ainsi que le débat public sur la nécessité de politiques d'enrichissement des minéraux. Le gouvernement met actuellement à jour sa politique minière, et il est attendu que celle-ci s'aligne sur les recommandations du rapport afin d'intégrer les minéraux de transition dans la politique énergétique du gouvernement.

Source: ITIE Ghana (2022). [The energy transition and critical minerals in Ghana: Diversification opportunities and governance challenges](#); Gouvernement du Ghana (2022). [National Energy Transition Framework Abridged Version](#).

ÉTUDE DE CAS

Colombie : Faciliter le débat sur une transition juste

Afin de promouvoir les priorités des communautés dans la transition énergétique, l'ITIE a lancé le projet « Inclure les communautés dans une transition juste » en 2022, avec le soutien de la Ford Foundation. Le projet est mis en œuvre en Colombie, au Ghana et en Indonésie et explore la transition énergétique et ses conséquences pour la subsistance des communautés ainsi que les obstacles auxquels font face les citoyens dans l'accès et l'utilisation des informations et des plateformes de dialogue. Le projet cherche à renforcer la pertinence de l'ITIE au niveau des communautés.

En Colombie, le projet a soutenu un forum national de transition énergétique en 2023, réunissant des parties prenantes nationales et communautaires pour discuter des opportunités et des défis de la transition énergétique. Le ministère de l'Énergie et des Mines s'est par la suite inspiré des recommandations du projet lors de la phase de consultation en vue de l'élaboration de la feuille de route nationale pour la transition énergétique.

Source: ITIE (2023). [Inclure les communautés dans une transition juste](#).

Annexe A : Explication des concepts clés

Cette section propose plus d'explications sur certains des concepts clés relevant de la mise en œuvre de l'Exigence 2.1 et liés à la transition énergétique. Elle peut aider les GMP à examiner quels aspects du cadre juridique et fiscal il convient de divulguer.

Engagements transversaux à tous les secteurs de l'économie

La plupart des pays ont des engagements, politiques et plans nationaux afin d'atténuer le changement climatique en réduisant les émissions nettes de gaz à effet de serre. Ces mesures sont généralement transversales à tous les secteurs de l'économie et sont guidées par les objectifs figurant dans l'Accord de Paris de 2015.

Stratégies de développement à long terme et à faibles émissions de GES (SLT ou LT-LEDS)

Conformément à l'Accord de Paris, les pays doivent formuler et communiquer des stratégies de développement à long terme et à faibles émissions de gaz à effet de serre. Celles-ci font souvent référence aux industries extractives (voir « Exemples de pays » plus bas). De telles stratégies peuvent guider des engagements à plus court terme, comme les contributions déterminées au niveau national (CDN).

Contributions déterminées au niveau national (CDN)

Les CDN sont des engagements pris par des pays individuellement dans le cadre de l'Accord de Paris pour réduire les émissions de gaz et à effet de serre et s'adapter aux conséquences du changement climatique. Elles figurent dans un registre public géré par la CCNUCC. Les CDN doivent être mises à jour tous les cinq ans. Tout comme les LT-LEDS, les CDN de nombreux pays font référence aux industries extractives (voir « Exemples de pays » plus bas).

Stratégies nationales pour réduire les polluants climatiques à courte durée de vie

Les polluants climatiques à courte durée de vie, comme le méthane, ont un impact fort sur les augmentations des températures mondiales à court terme, malgré leur durée de vie limitée dans l'atmosphère en comparaison avec le dioxyde de carbone. Pour traiter de ce défi, de plus en plus de pays mettent en

œuvre des stratégies pour limiter ces polluants, souvent par des objectifs et des mesures s'appliquant aux industries extractives (par exemple la réduction du torchage et des émissions fugitives de méthane).

Politiques zéro émission nette

L'objectif des politiques net zéro est d'équilibrer les émissions de gaz à effet de serre par l'élimination ou la compensation, de nombreux gouvernements proposant ou fixant des objectifs « zéro émission nette »¹². De telles politiques sont pertinentes pour les industries extractives en ciblant les réductions dans la production ou la consommation de combustibles fossiles ou en cherchant à réduire les émissions associées aux opérations du secteur extractif. Les politiques « net zéro » peuvent aussi avoir un impact moins direct sur les industries extractives, par exemple par des mesures ciblant les émissions associées à des changements d'affectation des terres.

EXEMPLES DE PAYS

Les industries extractives dans les plans nationaux pour le climat

Les engagements nationaux pour le climat (par exemple les CDN et les SLT/LT-LEDS, voir ci-dessus) mentionnent pour de nombreux pays les industries extractives, surtout le secteur des combustibles fossiles¹³. Ceci peut prendre des formes différentes. Certains pays fixent des objectifs visant à diminuer l'utilisation de combustibles fossiles. La stratégie à long terme de l'Allemagne pour le climat vise par exemple à mettre fin à la génération d'électricité par le charbon d'ici 2030. D'autres mettent en place des mesures pour inciter à ne plus utiliser les combustibles fossiles. La Vision à Long Terme du Nigéria pour 2050 fait par exemple référence à la nécessité d'une réforme des subventions et à une taxe carbone.

De nombreux pays font face à la nécessité d'aligner les politiques énergétiques et de croissance économique sur les objectifs climatiques. De ce fait, certains engagements nationaux pour le climat reconnaissent que le secteur des combustibles fossiles continuera à jouer un rôle dans l'économie du pays, voire qu'il verra son rôle prendre de l'ampleur. La CDN de la Mongolie décrivent par exemple un rôle pour l'extraction de méthane des gisements houillers. La CDN de l'Argentine prévoit que le gaz naturel va prendre de l'ampleur. Le Sénégal anticipe dans sa CDN que la production pétrolière et gazière va augmenter.

Dans certains cas, les engagements climatiques incluent des mesures visant à réduire les émissions du secteur extractif. La CDN de la Colombie inclut des projets pour élaborer une méthodologie d'analyse des risques climatiques pour le secteur des combustibles fossiles ainsi qu'une gestion des émissions fugitives du secteur. Dans la CDN de la Guinée, une voie vers des émissions « net zéro » de l'industrie minière est envisagée d'ici 2040. La Vision à Long Terme du Nigéria pour 2050 cherche à réduire les émissions des secteurs pétrolier et gazier en éliminant le torchage.

Certains engagements climatiques font également référence à la nécessité de gérer les impacts socioéconomiques de la transition énergétique, y compris les conséquences pour les entreprises et les employés du secteur. La Stratégie Net Zéro du Royaume-Uni fait référence à une collaboration entre gouvernement, industrie et syndicats pour la planification de la transition dans l'industrie pétrolière et gazière en Mer du Nord. La CDN de la Colombie fait référence à des programmes de formation pour les mineurs du secteur artisanal et à petite échelle opérant dans des écosystèmes fragiles afin d'inciter la transition vers des activités économiques plus durables.

Source: CCNUCC. [Registre CDN](#) et [Portail des stratégies à long terme](#).

Politiques et initiatives du secteur de l'énergie

Au-delà des engagements transversaux à tous les secteurs de l'économie pour réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre, de nombreux pays ont des engagements, politiques et plans visant spécifiquement le secteur de l'énergie. Dans certains cas, ces efforts se concentrent sur la nécessité d'assurer une « transition juste », équilibrant les impacts négatifs potentiels sur les travailleurs, les communautés et les groupes vulnérables.

Politiques d'élimination/de réduction progressive des combustibles fossiles

Les négociations de la COP28 ont abouti en 2023 à un appel aux pays pour que leurs systèmes énergétiques s'éloignent progressivement des combustibles fossiles.¹⁴ Au niveau national, les gouvernements peuvent suivre des politiques pour réduire la contribution des combustibles fossiles ou de types spécifiques de combustibles fossiles comme le charbon, à l'économie d'un pays. Les politiques peuvent cibler la production et la consommation de combustibles fossiles. Les mesures peuvent inclure une tarification du carbone, une réforme des subventions, une interdiction de l'exploration ou du développement de nouveaux projets ou infrastructures de combustibles fossiles et dans certains cas la fermeture de structures existantes. La « réduction progressive » se réfère à des efforts visant à réduire la contribution des combustibles fossiles de façon structurée alors que l'« élimination » signifie l'abandon complet de l'utilisation de combustibles fossiles.

Partenariats pour une Transition Énergétique Juste (JETP)

Les JETP sont une collaboration entre gouvernements hôtes et partenaires pour aider les pays à opérer une transition vers d'autres combustibles que les combustibles fossiles tout en prenant en compte les risques pour les travailleurs, les communautés et les entreprises. Les JETP cherchent à mobiliser et octroyer des ressources financières publiques et privées ainsi que de l'assistance technique pour atteindre cet objectif.¹⁵

Politiques et stratégies pour une transition juste

Ces politiques et stratégies expliquent comment les pays prévoient une transition les éloignant de la production et de la consommation de combustibles fossiles, faisant de la protection sociale une priorité, en particulier pour les travailleurs et les communautés, contre les conséquences négatives potentielles. Des éléments de « transition juste » peuvent également avoir leur pertinence dans le secteur des minéraux (voir plus bas).

Politique et réglementation du méthane

Les gouvernements utilisent de plus en plus les réglementations et les politiques afin de diminuer les émissions de méthane associées à l'industrie des combustibles fossiles. Plus de 155 pays soutiennent le Global Methane Pledge.¹⁶ Les mesures nationales pourront couvrir des mandats concernant la collecte et la divulgation des données sur les émissions, des exigences pour la détection et la réparation de fuites, des restrictions sur l'évacuation et le torchage. Dans certains cas, comme dans le Règlement de l'UE sur le méthane, ces exigences s'étendent aux chaînes d'approvisionnement mondiales, ayant par conséquent des implications pour les pays au-delà de ceux mettant en œuvre les réglementations.¹⁷

Initiatives et politiques du secteur minier

La transition énergétique nourrit l'augmentation de la demande dans le secteur minier étant donné l'utilisation significative de minéraux dans les technologies bas carbone comme les panneaux photovoltaïques, les éoliennes et les batteries des véhicules électriques. Pour répondre à cette demande accrue, de nombreux gouvernements mettent en place des politiques et des plans pour promouvoir la production et l'offre des minéraux pertinents.

Partenariats sur les minéraux

Les gouvernements peuvent choisir des partenariats internationaux liés à l'approvisionnement en minéraux. De tels partenariats sont souvent motivés par des préoccupations dans les pays importateurs quant au nombre relativement limité de pays dans lesquels sont concentrées la production et la transformation de minéraux, l'objectif étant de limiter les risques de perturbations de l'approvisionnement. De tels partenariats peuvent avoir pour objectif de donner lieu à une production et un approvisionnement responsables et durables de minéraux.

Politiques du secteur minier

Les pays peuvent élaborer des stratégies, politiques ou feuilles de route nationales pour le secteur des minéraux afin de capitaliser sur la demande globale et se protéger de perturbations de l'offre et de pics dans les prix. Les mesures peuvent inclure des incitations au développement et à l'exploration minière ainsi que des dispositions portant sur le stockage et l'interdiction des exportations, entre autres. Les politiques du secteur minier peuvent également inclure des perspectives de « transition juste » cherchant à trouver un équilibre entre les aspects économiques, sociaux et environnementaux associés à une production croissante de minéraux.

Listes de minéraux stratégiques

Les gouvernements peuvent tenir des listes des minéraux désignés comme stratégiques ou critiques¹⁸, notant des dispositions de politiques visant à promouvoir l'exploration, la production, l'importation, le stockage, l'interdiction d'exportation, entre autres mesures.

Mécanismes de tarification du carbone

Les mécanismes de tarification du carbone attribuent aux émissions de gaz à effet de serre une valeur monétaire¹⁹, l'objectif étant de rendre plus coûteuse la production et la consommation d'énergie émettrice de carbone, incitant de ce fait à se tourner vers des alternatives bas carbone. Ces mécanismes peuvent prendre des formes différentes. La liste ci-dessous illustre certaines des approches les plus répandues.

Taxes carbone

Les taxes carbone reflètent une série de mesures visant à prélever une taxe sur le contenu carbone des combustibles fossiles à différents stades, de l'extraction et la transformation à la consommation. La plupart des taxes carbone s'appliquent en milieu de chaîne (c'est-à-dire après le raffinage et la transformation). Les revenus des taxes carbone figurent généralement au budget général du gouvernement ou sont parfois affectés à des objectifs spécifiques, comme les dépenses environnementales.

Les mécanismes d'ajustement carbone aux frontières (CBAM)

Certains pays ou blocs régionaux pourront mettre en place des taxes d'importation afin de protéger leurs industries des « fuites de carbone ». Ce terme fait référence au risque de déplacement d'un pays à l'autre de la production industrielle et des émissions associées en raison de variations dans la tarification du carbone et d'autres formes de politiques gouvernementales. Avec les CBAM, le passif dépend généralement du degré d'émissions de gaz à effet de serre provenant des marchandises importées, de la différence entre la tarification carbone du pays d'origine (le cas échéant) et la tarification carbone hypothétique qui aurait été imposée si la marchandise avait été produite sur le territoire en question.

Échanges de quotas d'émissions

Les échanges de quotas d'émissions, connus également sous le nom de systèmes de plafonnement et d'échange, plafonnent les émissions admissibles dans certains secteurs ou pour certaines entreprises. Les entreprises doivent détenir des droits couvrant leurs émissions et celles qui sont en mesure de

réduire ces dernières peuvent vendre leurs droits excédentaires, créant des incitations financières à réduire les émissions. Les recettes des gouvernements générées par les échanges de quotas d'émission sont souvent affectées aux dépenses environnementales.

Tarification carbone interne

De nombreuses entreprises appliquent une valeur monétaire aux émissions pour guider leurs décisions internes sur les impacts, les risques et les opportunités du changement climatique. La tarification carbone interne aide les entreprises à identifier des modèles commerciaux vulnérables et à évaluer la résilience aux risques de transition.

Subventions

Les subventions sont des contributions financières, des soutiens aux revenus ou aux prix, donnés par les gouvernements ou des organismes publics aux entreprises extractives²⁰. Leur objectif est de faire baisser les coûts de production ou de donner des avantages aux consommateurs, encourageant des activités et des résultats souhaités. Les subventions peuvent prendre des formes différentes comme des paiements directs, des abattements fiscaux, des allocations, la fourniture de biens ou de services en deçà des prix du marché. Les industries extractives peuvent également bénéficier d'autres formes de soutien de l'État, comme l'investissement public dans l'infrastructure soutenant la production et la consommation de pétrole, de gaz et de minéraux.

Subventions aux producteurs

Les subventions aux producteurs impliquent un soutien direct ou indirect du gouvernement aux producteurs du secteur extractif. Ce soutien peut prendre différentes formes, les entreprises peuvent par exemple bénéficier de prix réduits pour les intrants, recevoir des transferts financiers directs de la part du gouvernement ou bénéficier d'abattements fiscaux ou d'autres mesures incitatives. Ces mesures contribuent à améliorer la rentabilité et les liquidités et peuvent être une incitation à l'investissement et à la production.

Subventions aux consommateurs avant impôt

Ces subventions à la consommation interviennent lorsque les prix de détail au niveau national sont fixés en deçà des prix du marché à l'international pour une matière première (prix ajustés pour les coûts de transport et de distribution mais avant impôt). De telles subventions sont également connues sous le nom de transferts ou soutien des prix²¹. De nombreux gouvernements plafonnent par exemple les prix des produits pétroliers comme le diesel et l'essence pour certains ou tous les consommateurs nationaux, donnant lieu à des pertes de

revenus ou des pertes pour les producteurs. Autre exemple courant, un prix fixé en deçà des prix du marché pour le pétrole brut, le gaz naturel ou le charbon destinés aux centrales générant de l'électricité pour la consommation nationale. De telles subventions sont généralement évaluées en examinant la différence entre prix internationaux et nationaux (l'approche de l'écart de prix ou « price gap approach »).

Subventions aux consommateurs après impôt

Les subventions à la consommation après impôts s'appliquent à la vente de détail de matières premières à des prix égaux ou supérieurs aux prix du marché à l'international et une fois les impôts calculés, ou par une exonération de tels impôts. Le carburant peut par exemple être importé au prix du marché et soumis à des droits d'accise. Si le secteur extractif est exempt de droits d'accise, il s'agit d'une subvention après impôts. Cette subvention peut également prendre la forme d'un transfert direct, comme des paiements directs à des consommateurs vulnérables pour les aider à couvrir leurs coûts d'énergie. Les subventions après impôts ne sont généralement pas couvertes par l'approche de l'écart de prix et leur quantification nécessite une évaluation de mesures individuelles, comme par une approche de contrôle des stocks.

Réformes des subventions

De nombreux pays voient les réformes des subventions comme un aspect important de leurs plans de transition énergétique. Il existe différents engagements mondiaux pour rationaliser et éliminer par étapes les subventions inefficaces, y compris dans le cadre du G7, du G20 et de l'APEC. Le Programme 2030 des Nations Unies pour le Développement Durable comprend une réforme des subventions aux carburants fossiles sous l'Objectif de Développement Durable 12.²²

Ressources supplémentaires

- Banque mondiale. Tableau de bord tarification du carbone. À retrouver sur <https://carbonpricingdashboard.worldbank.org/>.
- CCNUCC. Portail des stratégies à long terme. À retrouver sur <https://unfccc.int/process/the-paris-agreement/long-term-strategies>.
- CCNUCC. Registre des CDN. À retrouver sur <https://unfccc.int/NDCREG>.
- CDP (2023). Tarification carbone : meilleures pratiques de divulgation de CDP. À retrouver sur <https://www.cdp.net/en/climate/carbon-pricing>.
- FMI (2022). Taxes Carbone ou Échanges de Quotas d'Émission ? Choix et élaboration des instruments. À retrouver sur <https://www.imf.org/en/Publications/staff-climate-notes/Issues/2022/07/14/Carbon-Taxes-or-Emissions-Trading-Systems-Instrument-Choice-and-Design-519101>.
- Grantham Research Institute et le Sabin Center. Climate Change Laws of the World. À retrouver sur <https://climate-laws.org/>.
- Greenhouse Gas Protocol (Protocole des Gaz à Effet de Serre). À retrouver sur <https://ghgprotocol.org/>.
- ITIE (2023). S'orienter dans la transition énergétique : Renforcer la gouvernance du secteur extractif par les données et le dialogue. À retrouver sur <https://eiti.org/fr/documents/sorienter-dans-la-transition-energetique>.
- Nation Unies. Tous savoir sur les CDN. À retrouver sur <https://www.un.org/fr/climatechange/all-about-ndcs>.
- Net Zero Tracker. Explorateur de données. À retrouver sur <https://zerotracker.net/#data-explorer>.
- OCDE et IIDD (2022). Base de données regroupant les subventions aux carburants fossiles. À retrouver sur <https://fossilfuelsubsidytracker.org/>.
- PNUD (2022). Qu'est-ce que la transition juste ? Et pourquoi est-ce important ? À retrouver sur <https://climatepromise.undp.org/fr/news-and-stories/quest-ce-que-la-transition-juste-et-pourquoi-est-ce-important>.
- PNUE (2019). Mesurer les Subventions aux Carburants Fossiles dans le contexte des Objectifs de Développement Durable. À retrouver sur

<https://www.unep.org/resources/report/measuring-fossil-fuel-subsidies-context-sustainable-development-goals>.

- Task Force on Climate-related Financial Disclosures (2021). Mise en œuvre des recommandations de la Task Force sur les divulgations financières climatiques. À retrouver sur https://assets.bbhub.io/company/sites/60/2021/07/2021-TCFD-Implementing_Guidance.pdf.

Notas finales

- 1 L'Accord de Paris est un traité international juridiquement contraignant dont l'objectif est de limiter la hausse des températures au niveau mondial. Cent quatre-vingt-quatorze pays et l'Union européenne en sont signataires.
- 2 La plupart des mécanismes de tarification du carbone attribue une valeur monétaire au dioxyde de carbone, qui est associé à la combustion des combustibles fossiles et représente le gaz à effet de serre le plus courant. Des principes de tarification semblables peuvent en principe être également appliqués à d'autres gaz à effet de serre comme le méthane et le protoxyde d'azote.
- 3 Il existe plusieurs définitions de subventions utilisées par différentes organisations mais la plus largement acceptée et juridiquement contraignante vient de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires (ASMC) de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Voir Organisation Mondiale du Commerce, Accord sur les subventions et les mesures compensatoires (« Accord SMC »). À retrouver sur [Accord sur les subventions et les mesures compensatoires \(ASMC\) de l'OMC](#). Pour plus d'information sur le rôle des subventions dans le secteur extractif, voir ITIE (2021). *Subventions à quel prix ? Coup de projecteur sur le soutien de l'État à la consommation de carburants fossiles*. À retrouver sur <https://eiti.org/documents/subsidies-what-cost> (en anglais).
- 4 La Norme ITIE définit un projet comme « des activités opérationnelles qui sont régies par un seul contrat, une licence, un bail, une concession ou tout autre accord de nature juridique similaire, définissant la base des obligations de paiement envers l'État. » ITIE (2023). Norme ITIE 2023. À retrouver sur <https://eiti.org/fr/norme-itie>.
- 5 Grantham Research Institute et le Sabin Center. Climate Change Laws of the World. À retrouver sur <https://climate-laws.org/>.
- 6 CCNUCC. Registre des CDN. À retrouver sur <https://unfccc.int/NDCREG>.
- 7 CCNUCC. Portail des stratégies à long terme. À retrouver sur <https://unfccc.int/process/the-paris-agreement/long-term-strategies>
- 8 Banque mondiale. Tableau de bord tarification du carbone. À retrouver sur <https://carbonpricingdashboard.worldbank.org/>.
- 9 OCDE et IIDD (2022). Base de données des subventions aux combustibles fossiles. À retrouver sur <https://fossilfuelsubsidytracker.org/>.

- 10 CDP (2023). Tarification carbone : meilleures pratiques de divulgation de CDP. À retrouver sur <https://www.cdp.net/en/climate/carbon-pricing>.
- 11 PNUE (2019). *Measuring Fossil Fuel Subsidies in the Context of the Sustainable Development Goals*. À retrouver sur <https://www.unep.org/resources/report/measuring-fossil-fuel-subsidies-context-sustainable-development-goals>.
- 12 Net Zero Tracker. Explorateur de données. À retrouver sur <https://zerotracker.net/#data-explorer>.
- 13 Stockholm Environment Institute (2021). *Tapping the potential of NDCs and LT-LEDs to address fossil fuel production*. À retrouver sur <https://www.sei.org/wp-content/uploads/2021/06/tapping-the-potential-of-ndcs-and-ltleds-to-address-fossil-fuel-production.pdf>.
- 14 UN Climate Change (2023). L'accord de la COP28 marque le "début de la fin" de l'ère des combustibles fossiles. À retrouver sur <https://unfccc.int/fr/news/l-accord-de-la-cop28-marque-le-debut-de-la-fin-de-l-ere-des-combustibles-fossiles>.
- 15 IIDD (2022). Just Energy Transition Partnerships: An opportunity to leapfrog from coal to clean energy. À retrouver sur <https://www.iisd.org/articles/insight/just-energy-transition-partnerships>.
- 16 Global Methane Pledge. À retrouver sur <https://www.globalmethanepledge.org/resources/global-methane-pledge>.
- 17 Commission européenne. La Commission se félicite de l'accord sur la toute première législation de l'UE visant à réduire les émissions de méthane dans l'UE et dans le monde. À retrouver sur https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_23_5776.
- 18 Le rapport de l'ITIE, *Mission Critique*, fournit une comparaison des minéraux définis comme « critiques » par l'Australie, l'UE, le Japon et les États-Unis. Voir ITIE (2022). *Mission Critique : Renforcement de la gouvernance des chaînes de valeur des minéraux pour la transition énergétique*. À retrouver sur <https://eiti.org/fr/documents/mission-critique>.
- 19 La plupart des mécanismes de tarification du carbone attribue une valeur monétaire au dioxyde de carbone, associé à la combustion des combustibles fossiles. C'est le gaz à effet de serre le plus courant. Des principes de tarification semblables peuvent en principe également être appliqués à d'autres gaz à effet de serre comme le méthane et le protoxyde d'azote.

- 20 Il existe plusieurs définitions de subventions utilisées par différentes organisations mais la plus largement acceptée et juridiquement contraignante vient de l'Accord sur les subventions et les mesures compensatoires (ASMC) de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Voir Organisation Mondiale du Commerce, Accord sur les subventions et les mesures compensatoires (« Accord SMC »). À retrouver sur [Accord sur les subventions et les mesures compensatoires \(ASMC\) de l'OMC](#).
- 21 Les transferts ou mesures de soutien des prix couvrent une large gamme de subventions gouvernementales dont l'objectif est d'influencer les résultats économiques, y compris par une réglementation du marché, des protections ou restrictions aux frontières, des stratégies de prix régulés pour les consommateurs et les producteurs ainsi que des subventions croisées au sein de secteurs comme celui des industries extractives. Voir PNUE (2019). *Measuring Fossil Fuel Subsidies in the Context of the Sustainable Development Goals*. À retrouver sur <https://www.unep.org/resources/report/measuring-fossil-fuel-subsidies-context-sustainable-development-goals>.
- 22 PNUE (2019). *Measuring Fossil Fuel Subsidies in the Context of the Sustainable Development Goals*. À retrouver sur <https://www.unep.org/resources/report/measuring-fossil-fuel-subsidies-context-sustainable-development-goals>.



Extractive Industries
Transparency Initiative

Rådhusgata 26 +47 222 00 800
0151 Oslo secretariat@eiti.org
Norvège eiti.org